



Location salle des fêtes et changement de tarifs

Par **Iodie**, le **24/06/2008** à **21:10**

bonjour,

j'aimerais avoir des renseignements concernant les lois sur les tarifs des salles des fêtes. mon ami et moi nous marions l'année prochaine et nous avons réservé une salle au prix de 400 euros mais voilà la semaine dernière, le conseil s'est réuni et ils ont augmenté le prix à 900 euros.

nous n'avons pas signé de papier concernant cette réservation, nous avons seulement dû envoyer une confirmation de réservation par courrier.

ont-ils le droit de modifier le tarif comme ça?

est-ce que ces nouveaux tarifs doivent aussi s'appliquer à nous alors que nous avons réservé avant le changement?

j'espère que quelqu'un pourra nous répondre!

merci d'avance

Par **Marion2**, le **24/06/2008** à **22:27**

Les tarifs peuvent être modifiés lors d'un conseil municipal.

Je trouve quand même que l'augmentation ici est...plus que conséquente !!!

Je vous conseille d'aller voir le maire, en disant que vous avez réservé la salle alors que la

location était à 400€ et lui demander du fait de la date de votre réservation s'il accepte de maintenir le prix à 400€. En principe, il y a possibilité de s'arranger. Si le Maire accepte, demandez un écrit de confirmation pour le montant à régler.

Votre fiancé ou vous habitez vous la commune en question ?

En principe, les prix sont plus bas pour les personnes résidant dans la commune.

Par Iodie, le 25/06/2008 à 11:14

non mon fiancé et moi n'habitons pas dans la commune !!

il est vrai que nous comprenons tout à fait qu'ils aient décidé d'augmenter le prix de la salle étant donné qu'ils ont réalisé des travaux il y a trois ans et qu'ils n'avaient pas encore modifié les tarifs mais je trouve que l'augmentation est trop importante, et je suis très déçue car je ne sais pas si nous allons pouvoir la conserver en vue du prix mais on se voyait déjà dans cette salle et de ce fait on ne sait pas quoi faire!

en tout cas vraiment je vous remercie de m'avoir répondu et je vais essayer de voir avec le maire de la commune pour essayer de s'arranger!

merci beaucoup